

 <p>COMMUNE DE ROBION Arrondissement d'APT</p>	<p>DE 2024-029</p> <p>EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE ROBION</p> <p>SÉANCE du 25 mars 2024</p>
---	--

L'an deux mil vingt-quatre et le vingt-cinq mars à dix-huit heures trente minutes, le CONSEIL MUNICIPAL de cette commune régulièrement convoqué le 12 mars 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick SINTES, Maire.

Présents : Guy HOAREAU, Danielle MARROU, Marc VALERO, Monique JOANNY, Laurent MARIANELLI, Marie-José SCHREIDER, Gwénaél LOUAISEL, Marylise GEORGEN, Jean-Claude VASSOUT, Odile MOUGEOT, Michel NOUVEAU, Alain LARGERON, Bernard BOUDOIRE, Syndie FABRE, Olivia HILAIRE, Franck STARON, Florian MOLLIEUX, Christine NALLET, Séverine BERGERET, Noël STEBE, Jean-Yves RICHAUD, Samuel PAGNETTI, Jean-Noël JAUBERT, Brigitte MONTET, Norbert GUILLARME

Absente excusée : Marie-José MONFRIN
Secrétaire de séance : Monique JOANNY

8.5 - Agence Postale Communale - Renouvellement de la convention avec la Poste

Monsieur le Maire expose :

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de renouveler la convention pour l'Agence Postale Communale arrivant à échéance en mai prochain.

Cette convention est conclue pour une durée de six ans à compter de sa signature.

L'AMF (Association des Maires de France) et la Poste ont mis à jour le contrat avec un nouveau modèle de convention dont le fonctionnement restera identique ainsi que le montant de la rémunération garantie avec la possibilité même de percevoir une rémunération supplémentaire si le nombre d'opérations mensuelles réalisées est important.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité (26 présents),

Approuve le projet de renouvellement de la convention entre la Poste et la Mairie de Robion.

Décide que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2024 et le seront aux suivants.

Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à cette décision.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218400992-20240326-DE_2024_029-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/03/2024
Publication : 26/03/2024

Pour extrait certifié conforme,
ROBION, le 26 mars 2024
Le Maire,
Patrick SINTES

La secrétaire de séance
Monique JOANNY

